



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 31/03/15

Reçu en Préfecture le : 31/03/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 mars 2015
D-2015/154

Aujourd'hui 30 mars 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Vincent FELTESSE

Convention entre la ville de Bordeaux et l'association Arc-en-Rêve. Demande de subvention 2015.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Budget Primitif voté en conseil municipal de décembre 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre des subventions votées en faveur des associations bordelaises, une enveloppe de 750 000 euros pour l'association arc en rêve centre d'architecture.

Une convention a été établie afin de définir les modalités de cette convention de partenariat ainsi que les conditions de versement de cette subvention.

L'association s'engage, pour l'exercice 2015, à réaliser un programme d'expositions, de conférences, de la sensibilisation en milieu scolaire et dans les quartiers, des actions à destination des professionnels de l'aménagement et de l'éducation, ainsi que de la formation.

- En contrepartie la Ville de Bordeaux versera une subvention de 750 000 € en une seule tranche sur l'exercice budgétaire 2015.

- L'association s'engage à payer directement à la Ville le montant de 195 000 € au titre du loyer des entrepôts qu'elle occupe rue Ferrère.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'association arc en rêve.
- Verser la somme de 750 000 € article 657-4

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mr Fabien ROBERT et Mme Elizabeth TOUTON

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par une délibération en date du 3 avril 2012 et reçue en Préfecture le 4 mai 2012.

Et

Monsieur Michel Lussault, Président de l'Association Arc en Rêve, sise 7 rue Ferrère, 33000 Bordeaux autorisé par délibération du Conseil d'administration du 7 novembre 2011.

Exposé

La politique générale de la Ville de Bordeaux d'aide aux associations fait objet de conventions de partenariat qui définissent les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties, pour la réalisation d'objectifs définis.

Considérant

Que ladite association, dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de Gironde le 12 juin 1980 et dont les statuts ont été modifiés en 2011, approuvés par l'assemblée générale extraordinaire réunie sous la présidence de l'ancien président François Barré le 29 juin 2011, puis soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire dans sa nouvelle composition le 7 novembre 2011, lesquels nouveaux statuts déposés à la préfecture le 28 décembre 2011, précisent l'activité exercée par l'association :

L'association agit dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'aménagement du territoire, du design et du graphisme et les met en relation. Ses modalités d'action sont la production, la diffusion, la médiation et la formation.

Les moyens d'action de l'association sont : des ateliers d'expression, de création, des interventions dans les écoles, des expérimentations, des expositions, des conférences et colloques, des publications, des actions de formation, l'organisation et la vente de spectacles, et tous les autres moyens lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Ces objectifs et ces modalités s'inscrivent dans un contexte local, régional, national et international afin de développer une recherche et de nouvelles pratiques de l'espace favorisant un rapport différent des individus et des groupes à leur milieu, tant par la prise en compte des trois domaines d'une écologie environnementale, sociale et culturelle que par l'interaction des disciplines de création.

Champs d'activité culturelle pour lequel la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

Il a été convenu :

Article 1 : Activités et projets de l'Association

Dès 2010, la programmation pluriannuelle d'arc en rêve s'est affirmée entre figures libres et figures imposées. Les figures libres sont les monographies d'architectures et coups de projecteur sur l'actualité locale, qui rythment la programmation permanente d'arc en rêve. Les figures imposées orientent la programmation sur trois thèmes : usage / paysage / situation.

Cette montée en puissance des thématiques sociétales imprime la nouvelle définition du projet d'arc en rêve. La création à l'œuvre aux quatre coins du monde dans le champ de l'habiter (se loger, se déplacer, travailler, se cultiver, échanges, partager...) est au cœur de la programmation d'arc en rêve, en résonnance avec les nouvelles cultures urbaines métropolitaines.

L'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les activités suivantes :

1.1 Projet Constellation.s

Les années 2015 et 2016 seront essentiellement dédiées au projet Constellation.s consacré aux nouvelles manières d'habiter le Monde.

L'année 2015 est la première phase du projet Constellation.s, qui donnera lieu en 2016 à une grande exposition associée à un cycle de conférences et de publications.

Quinze ans après l'exposition MUTATIONS qui était consacrée à l'urbanisation accélérée de la planète sous l'effet conjugué de la mondialisation de l'économie et de l'information, il s'agit pour arc en rêve de proposer un nouveau rendez-vous sur le monde désormais urbain que nous habitons. Un monde qui change sous nos yeux, hyperconnecté et confronté à l'urgence écologique.

constellation.s se veut être un rendez-vous avec la pensée pour rendre intelligible les nouvelles conditions de l'habitation humaine; un rendez-vous avec des pratiques qui prennent le risque de donner du sens au futur. **constellation.s** scrute et met en partage les processus d'innovation capables d'imaginer les nouvelles manières d'habiter le monde.

« Dans un monde où les repères des sociétés humaines se brouillent avant de disparaître, où la conscience de l'épuisement des ressources de la planète grandit, où la peur de l'appauvrissement des individus s'aggrave, ne sommes-nous pas davantage préoccupés par la perte que par l'élaboration nécessaire de nouveaux modes de pensée, pour voir et comprendre un déjà là ? » Francine Fort

Le rendez-vous Constellation.s donnera lieu à une exposition dans la grande nef de l'entrepôt en 2016 (mai-septembre 2016). Cette exposition s'accompagnera de conférences, colloques et publications.

L'année 2015 est principalement consacrée au processus d'élaboration du projet Constellation.s.

Le projet se structure sur trois points d'appui : le Kiosque, les Salons et la Revue.

> **Le Kiosque** est un espace temps de travail, d'échanges, de production et de monstration. Le Kiosque est tout à la fois le temps du repérage des pratiques sur les nouvelles manières d'habiter et lieu de mise à l'épreuve des intuitions du projet.

> **Les Salons** sont des moments de rencontre avec les intellectuels, les créateurs et les scientifiques qui réfléchissent le monde. Les Salons croisent des points de vue pluridisciplinaires pour penser le devenir des sociétés humaines.

> **La Revue** est un espace de (re)publication, destiné à rendre accessibles certaines de nos archives, pour la plupart inédites, consacrées à la pensée sur la ville et l'architecture. La revue est un journal et une plate-forme de publication en lien avec Constellation.s.

1.2 Expositions

Pour mémoire, l'exposition Studio Mumbai inaugurée le 18 décembre 2014 se déroule dans la grande galerie jusqu'à l'été 2015.

> **YAA** (Young Architects in Africa)

A l'automne, une exposition consacrée aux jeunes architectes africains prendra place dans la grande galerie. Réalisée en partenariat avec Architecture Studio, cette exposition a été présentée en 2014 à la biennale de Venise.

1.3 Sensibilisation et animation en milieu scolaire et dans les quartiers

* Un programme permanent ouvert aux enfants et aux jeunes scolaires (tout particulièrement des écoles élémentaires, collèges et lycées de Bordeaux). Les animations ont lieu soit à arc en rêve soit dans les établissements scolaires, ou in situ dans la ville. Elles prennent la forme d'ateliers, de parcours urbains, de visites de bâtiments, d'ateliers visites d'expositions.

* Des projets spécifiques sont menés avec l'Education Nationale notamment dans le cadre des classes à projet artistique et culturel (PAC).

* Des actions particulières sont montées en partenariat avec des opérateurs privés, ou à l'occasion d'événements spéciaux. On citera notamment :

Les actions éducatives sont conçues dans un esprit interactif. Elles donnent à toucher, fabriquer, débattre, inventer, grâce à un matériel pédagogique spécifique.

* Formation préparatoire au concours d'entrée à l'école d'architecture en partenariat avec le rectorat.

1.4 Les Cafés de l'architecture en partenariat avec Sud Ouest

Cycle d'actions consacré à l'actualité locale en matière d'architecture et d'urbanisme prévu sur différents secteurs du territoire bordelais. Quatre cafés de l'architecture sont prévus en 2015.

1.5 Actions à destination des professionnels de l'aménagement, et de l'éducation

> arc en rêve centre d'architecture organise en synergie avec sa programmation, des rencontres destinées aux professionnels de l'aménagement du cadre de vie (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre) et aux professionnels de l'éducation (enseignants). Des modules de formation sont développés avec des établissements d'enseignement supérieur.

> médiation avec les acteurs de la maîtrise d'ouvrage, autour de projets d'aménagement

> formation architecture et pédagogie en partenariat avec l'ENSAPBx (Ecole Nationale Supérieure d'architecture et du Paysage de Bordeaux)

Ainsi que des projets en cours de montage avec d'autres partenaires privés.

1.6 Formation

arc en rêve centre d'architecture développe également des formations destinées respectivement aux enseignants et aux professionnels de l'aménagement (voyages d'étude-parcours urbains et visites de bâtiments)

1.7 arc en rêve participe aux grands rendez-vous culturels locaux ou nationaux, notamment : la nuit des musées, les journées du patrimoine, le bus de l'art contemporain...

1.8 En cours de montage

Des projets sont en cours de montage avec des partenaires recherchés pour l'équilibre du budget annuel.

Article 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association une subvention de 750 000 € versée en une seule tranche, pour l'année civile 2015.

Article 3 : Conditions de l'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville dans les conditions suivantes :

- Utilisation de la subvention : subvention complémentaire de fonctionnement global pour le développement du programme d'action mené par l'association.

Article 4 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- à déclarer, sous trois mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'administration,
- à payer à la ville de Bordeaux un loyer de 195 000 € pour les locaux municipaux qu'elle occupe. Un bail sera signé à cet effet entre la Ville et l'association,
- à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur tous les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse...).

Article 5 : Conditions de renouvellement

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Son exécution donnera lieu à une évaluation portant notamment sur la réalisation des objectifs assignés.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps des effets de cette convention.

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'Association de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux.

Article 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

* Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de Ville

* Pour l'Association, à son siège social, 7 rue Ferrère, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

Pour l'Association
Le Président